



## Dépassement temps travail légal

-----  
Par Annetesla

Bonjour ,

J'ai actuellement un cdi 35 h par semaine et si j'accepte un autre emploi également à 35 h par semaine , est ce que mes employeurs peuvent être poursuivis alors que je signe respecter la durée légale de travail sur mes contrats ? Ils sont au courant oralement .. devant jongler avec mes 2 plannings .

En ce qui me concerne , hormis devoir choisir entre mes 2 activités, est ce je risque d'être poursuivies financièrement ?

Merci .

Ce n'est pas par choix , mais parceque j'ai une dette à honorer que je dois cumuler ces 2 boulots .

Merci

-----  
Par Prana67

Bonjour,

Vous et vos employeurs devez respectez les limites fixées par la loi. C'est à dire max 10h par jour, 48h par semaine et 44h de moyenne sur 12 semaines consécutives.